



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 2023.05.24.046

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Considérant la vacance temporaire de responsable au sein du service communication – culture, en cours de recrutement,

Considérant la création d'un emploi permanent en mars 2023 de graphiste – webdesigner – community manager dont le recrutement est à venir durant le deuxième semestre de 2023,

Considérant le besoin d'assurer les missions de graphiste – webdesigner – community manager durant les six prochains mois,

Considérant les objectifs repérés au sein du service communication à conduire en priorité :

Objectif 1 : communiquer « avec son temps » / moins de print (mais mieux) et plus de digital

- Animation du site internet
- Animation de la page Facebook voire développer de nouveaux canaux (Instagram, YouTube, etc.)
- Création de vidéo
- Envoi d'une newsletter régulièrement
- Magazine et agenda culturel

Objectif 2 : gagner en efficacité en optimisant certains process / supports de com

- Réalisation du menu cantine
- Réalisation des plaquettes de com
- Mise en ligne des offres d'emploi
- Mise en ligne des ODJ et autres PV des conseils municipaux

Pour répondre à ces objectifs, un graphiste / webdesigner a été recruté sur une période initiale de 6 mois en 2022.

Considérant qu'il convient de poursuivre le travail amorcé avec l'objectif de :

- Renforcer et moderniser la communication « ville » pour plus de visibilité de l'action politique et améliorer l'image de la ville = « marque Launaguet » ;
- Optimiser et rationaliser le fonctionnement du service communication : recentrer les missions du service communication sur ses missions essentielles au profit de la « marque Launaguet » ; définir un périmètre d'action + communication interne et externe (associations et autres interlocuteurs concernés) mais aussi trouver des solutions pour assurer la continuité de l'activité du service ;
- Redéfinir l'architecture de l'action culturelle (saison culturelle et nouvelles actions) pour plus de visibilité de l'action politique et améliorer l'identité culturelle Launaguétoise ;

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 17 mai 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification - 7 JUIN 2023</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 6 juin 2023 au 5 décembre 2023 en application de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique ;
- Décident de créer un emploi de graphiste / webdesigner à temps plein sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, de la filière administrative ;

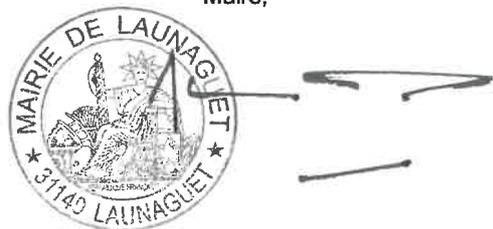
Monsieur le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 17 mai 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>